



Saint Martin Longueau

Le S.M.L

Directeur de la publication : Denis Messio
Responsable de l'information : Michelle Chambrelent



Le budget 2021 sans hausse d'impôts a été voté le 12 avril 2021 par le conseil municipal (12 voix pour et 3 abstentions), il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes section de fonctionnement, de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, location des salles), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale, ainsi que les intérêts des emprunts à payer.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Le vote du budget est une étape importante de la vie de notre commune, il permet au-delà du fonctionnement quotidien, la mise en œuvre de projets visant l'entretien mais aussi la valorisation de notre patrimoine et de notre environnement.

L'année 2021 sera marquée (sous réserve de l'accord de subventions) par :

- ◇ L'enfouissement et le renforcement des réseaux électriques, Télécom et d'éclairage entre la Rue de Compiègne et la Rue de la Vilette.
- ◇ Travaux divers de voiries dans plusieurs secteurs de la commune
- ◇ Rénovation énergétique de la toiture de la salle polyvalente
- ◇ Implantation d'un nouveau columbarium et poursuite des reprises de concessions abandonnées dans l'ancien cimetière
- ◇ Avancement du projet cantine/périscolaire

Enfin, comme nous nous étions engagés dans notre programme électif, nous allons revaloriser le PASS Loisirs et Seniors le portant à 20€ et attribuer une aide de 50€ sous forme d'un bon d'achat pour des fournitures scolaires à tous les élèves de Saint-Martin Longueau rentrant en 6^{ème} à la rentrée de Septembre.

Si le vote du budget est un acte fort, son suivi appelle à la plus grande vigilance. Soyez assurés de toute l'attention portée à la moindre dépense.

Philippe POULAIN Adjoint au Maire en charge du budget.

Cérémonie du 19 mars 2021 :

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

La cérémonie a été organisée en format restreint dans le respect des prescriptions sanitaires en vigueur, seules 6 personnes étaient présentes.

La présence des porte-drapeaux s'est limitée à 2 personnes.

Le message ministériel du 19 mars a été lu par Denis Messio Maire de notre commune.



SML Conseil Municipal du 15 février 2021

Délibérations

- ◇ Enfouissement des réseaux RD1017.
- ◇ Rétrocession Réseaux / Voiries avec Oise Habitat.
- ◇ Transfert compétence Mobilité à la CCPOH
- ◇ Taxe sur la cession des terrains devenus constructibles
- ◇ Convention MDO/Médiathèque.



Informations principales diverses

- ◇ Un radar automatique va être installé sur la RD107 par les services de l'état sans concertation avec la commune.
- ◇ Nouveaux logements sur le site de l'ancienne Ferme Bourgeois : permis d'aménager / viabilisation du terrain.
- ◇ Commission cimetière : une enquête va être faite au niveau des concessions ayant dépassé 30 ans.
- ◇ Le village Estival : l'évènement organisé par le Conseil Départemental est prévu le 12 juillet 2021.
- ◇ Arrêt bus : enquête sur la conformité en cours par la région H.DF

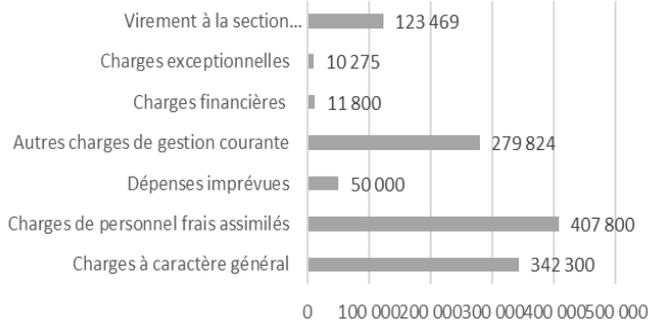
SML Conseil Municipal du 12 avril 2021

Délibérations

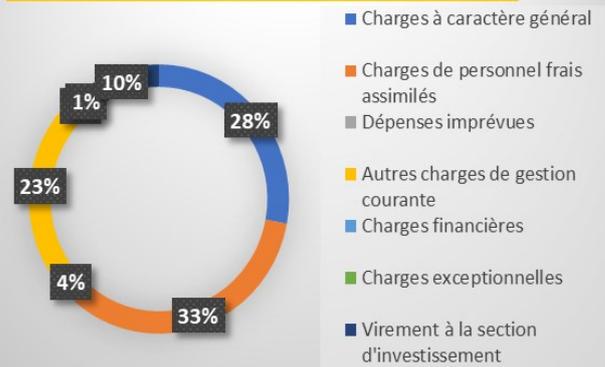
- ◇ Mandats irrécouvrables / Pass loisirs et Pass seniors
- ◇ Aide rentrée en 6ème
- ◇ Bons maisons fleuries / Suppression et création d'emplois
- ◇ Syndicat des eaux
- ◇ Dépôt des dossiers de demande de subvention

Budget Primitif 2021 Fonctionnement

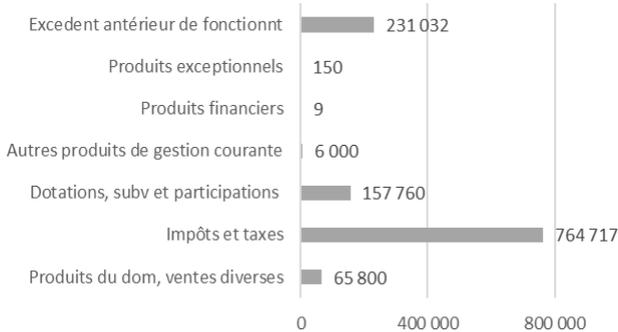
Fonctionnement dépenses : 1 225 468



Fonctionnement dépenses : 1 225 468



Fonctionnement recettes : 1 225 468

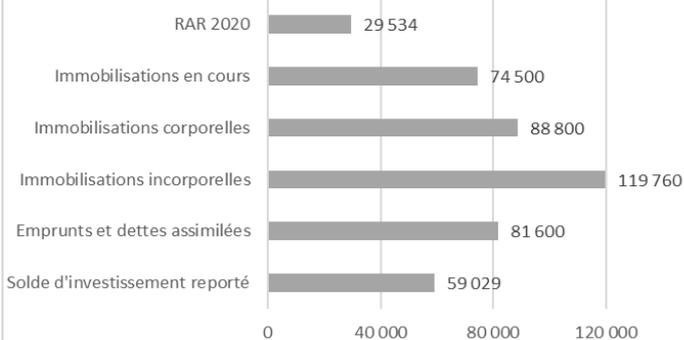


Fonctionnement recettes : 1 225 468

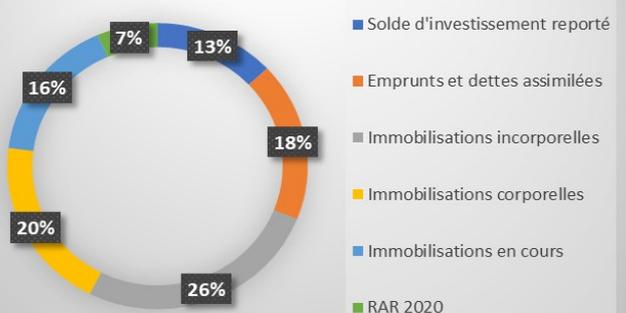


Budget Primitif 2021 Investissement

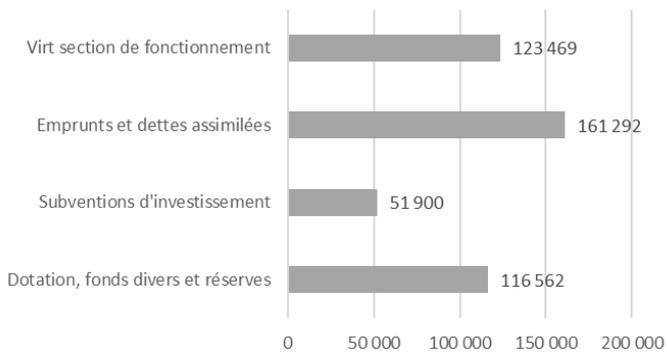
Investissement dépenses : 453 223



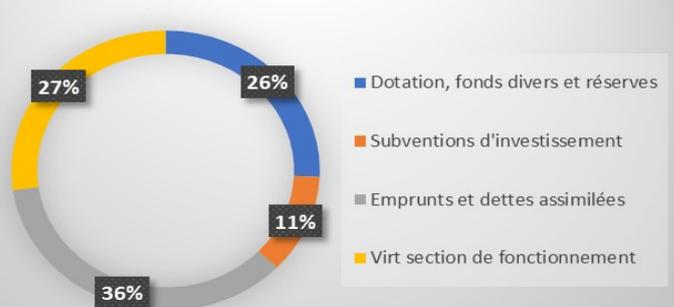
Investissement dépenses : 453 223



Investissement recettes : 453 223



Investissement recettes : 453 223



Déclarer la naissance de votre enfant à la CPAM

n'aura jamais été aussi simple sur Ameli.fr !

La naissance de votre enfant vous comble de bonheur ; pour profiter de ces précieux moments la Caisse d'Assurance Maladie de l'Oise (CPAM) vous permet de déclarer la naissance de votre enfant de chez vous en ligne depuis votre compte Ameli.

Il vous faudra dans un premier temps faire la déclaration de votre enfant en mairie afin de pouvoir entreprendre cette démarche en ligne.

Vous pouvez effectuer cette déclaration depuis l'application Ameli en version web ou mobile disponible sur l'App Store et Google Play. Le service « Déclaration du nouveau-né » est accessible depuis la rubrique « Mes démarches ».

Il vous appartient ensuite de remplir les informations demandées à l'identique de ce qui est écrit sur l'extrait de l'acte de naissance de votre enfant ou sur le livret de famille sans devoir transmettre de pièce justificative. Suite à cette déclaration en ligne, votre enfant sera inscrit sur votre carte Vitale.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 25/03/2021

Le SMDO

nous signale que les déchetteries restent ouvertes pendant ce nouveau confinement.

Vous pouvez suivre l'actualité sur le site suivant : www.smdoise.fr

Arrêté du maire de juin 2015 : Précision sur les horaires

L'utilisation d'engins ou appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (tondeuses, motoculteurs, perceuses...) n'est autorisée que du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, elle est interdite le dimanche et les jours fériés.

Travaux PMR (personnes à mobilité réduite)

et création de société

Faculté de vous accompagner afin de vous conseiller sur les différentes opportunités qui s'offrent à vous. Une étude de faisabilité est effectuée afin de vous présenter un projet.

Ce dernier est en accord avec votre environnement, votre activité, mais surtout votre budget. C'est pour cette raison que nous nous appuyons sur des professionnels capables de répondre aux exigences de ces nouvelles normes. Mais aussi, aptes à fournir plusieurs solutions en accord avec vos souhaits.

CCPOH service du développement économique se tient à votre disposition

pour le suivi de dossier.

Rubrique de l'opposition

Une épidémie grandissante (Covid-19) a perturbé ce moment démocratique que représentent les élections municipales. Nous remercions les électeurs qui ont voté pour « Agissons Ensemble Pour Saint-Martin-Longueau ». Avec un écart très faible (4 voix de moins) nous sommes donc l'opposition. Une opposition responsable, constructive mais sans complaisance avec la majorité municipale.

M.PARROT, C.HIEGEL, P.RODRIGUEZ.